



**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERTELOOT -  
M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY - MM. BOUHELIER -  
BRUYERE - CHAPUIS - MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE  
- MM.DESVIGNES - DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE -  
Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - M. FOUILLOT -  
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -  
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -  
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY- MM. MARCHAND - MARTIN  
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -  
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -  
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mme AVENA (pouvoir à  
M. MARTIN) - M. BEKTAOUI - BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir  
à Mme BESSIS) - MM. BOURNY (pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT  
(Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -  
CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mmes COLOMBET (pouvoir à  
M. PARIS) - DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) - MM. DUBOIS  
(pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à M. REBSAMEN) -  
FOUCHERES - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -  
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à  
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT  
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -  
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

---

**OBJET : TRANSPORTS – Plan de déplacements urbains- Demande de l'association « Clé de Contact »**

Le plan de déplacements urbains de la Communauté consacre l'une de ses actions à l'information sur le covoiturage. C'est ainsi que les entreprises et les collectivités sont invitées à favoriser les déplacements de leur personnel par recours au covoiturage.

L'association « la Clé de contact » assure la coordination du covoiturage, c'est-à-dire la mise en relation entre conducteur et passager pour des trajets communs, et est à même d'effectuer la promotion de ce mode de déplacement dans le cadre des dispositions prévues à l'action n° 12 du Plan de déplacements urbains.

Pour l'année 2004, une subvention avait été accordée à cette association, en vue d'assurer des actions de promotion du covoiturage. Un bilan des actions 2004 a été fourni par l'association ainsi qu'un bilan financier.

Au titre de l'année 2005, l'association « la Clé de contact » a réitéré sa demande de subvention pour un montant équivalent à celui accordé en 2004.

Il est proposé d'aider cette association à promouvoir le covoiturage par des actions de sensibilisations auprès d'entreprises (dans le cadre de plan de déplacements entreprises) et auprès des particuliers, tout en restant dans le cadre de ses activités associatives.

Vu l'avis de la Commission ,

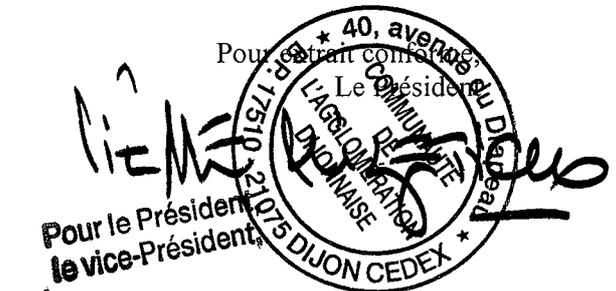
## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- **D'accorder** une subvention de 800 € à l'association « la Clé de contact » au titre de l'exercice 2005.
- **De dire** que le montant correspondant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Publié le **23 DEC. 2005**  
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**28 DEC. 2005**

